

Motion Alexandre Rydlo et consorts – Pour une accessibilité à pied et en transports publics du Centre Blécherette de la Police cantonale au Mont-sur-Lausanne

Texte déposé

Le mardi 11 décembre 2018 avait lieu, à 17 h. 30, une séance de la Commission thématique des systèmes d'information du Grand Conseil au Centre Blécherette de la Police cantonale.

Le soussigné n'ayant pas de voiture et voulant expérimenter l'accessibilité du lieu de séance en transports publics, il a consulté la carte du réseau des Transports publics de la région lausannoise (TL) et a malheureusement dû constater que le Centre Blécherette n'était pas du tout desservi par les transports publics. Les deux seuls arrêts proches à 10-15 minutes à pied sont les arrêts « Côtes » et « Blécherette » desservis par les lignes 8 et 60 pour le premier, et les lignes 1 et 21 pour le second.

A l'analyse d'une carte géographique, la manière la plus efficace de se rendre au Centre Blécherette semble être d'emprunter la ligne 8 et de descendre à l'arrêt « Côtes ». Il faut ensuite descendre à pied via un chemin en pente, lequel n'est manifestement ni favorable aux personnes à mobilité réduite ni aux personnes avec une poussette, le chemin aboutissant, suivant le cheminement suivi, à des escaliers.

Par ailleurs, une fois le chemin en pente terminé, le marcheur se trouve confronté à une absence de trottoir pour continuer son chemin en direction du Centre Blécherette. Il a alors le choix, soit de passer par-dessus une haie d'arbustes, soit alors de longer la route, sur la route.

Il n'est pas acceptable qu'un bâtiment voué au service public aussi important ne soit pas accessible correctement et facilement à pied et en transports publics, lorsqu'on sait que plusieurs centaines de collaboratrices et collaborateurs de l'Etat de Vaud y travaillent, que beaucoup de personnes doivent s'y rendre sans voiture pour rendre leur permis de conduire, ou le récupérer en cas de perte de permis, et que beaucoup d'auditions de police s'y passent.

Il ne serait pourtant pas difficile, par exemple, d'étudier un prolongement de la ligne 1 et/ou 21 depuis l'arrêt « Blécherette » jusqu'à celui de « Coppoz », de baliser le chemin depuis l'arrêt « Côtes » des lignes 8 et 60, de créer au moins un trottoir tout le long du Chemin de la Lanterne, et un passage pour piétons au niveau du rond-point à la fin de ce chemin. Bien évidemment, tout ceci devra tenir compte subtilement des projets autoroutiers à venir de l'Office fédéral des routes (OFROU) dans le secteur de la Blécherette.

Aussi je demande au Conseil d'Etat par voie de motion de bien vouloir assurer l'accessibilité multimodale, notamment à pied et en transports publics, du Centre Blécherette de la Police cantonale vaudoise. Merci d'avance.

Renvoi à une commission avec au moins 20 signatures.

*(Signé) Alexandre Rydlo
et 28 cosignataires*

Développement

M. Alexandre Rydlo (SOC) : — Le mardi 11 décembre 2018, à 17h30, avait lieu une séance de la Commission thématique des systèmes d'information du Grand Conseil au Centre Blécherette de la Police cantonale. Le soussigné n'ayant pas de voiture et voulant expérimenter l'accessibilité du lieu de séance en transports publics, il a consulté la carte du réseau des Transports publics de la région lausannoise (TL) et a malheureusement dû constater que le Centre de la Blécherette n'était pas du tout desservi par les transports publics ! Les deux seuls arrêts proches sont à dix ou quinze minutes à pied : l'arrêt « Côtes », desservi par les lignes 8 et 60, et l'arrêt « Blécherette », desservi par les lignes 1 et 21. A l'analyse d'une carte géographique, la manière la plus efficace de se rendre au Centre

Blécherette semble être d'emprunter la ligne 8 et de descendre à l'arrêt « Côtes ». Il faut ensuite descendre à pied, via un chemin en pente qui n'est manifestement favorable ni aux personnes à mobilité réduite, ni aux personnes avec une poussette, puisque selon le cheminement suivi, il aboutit à des escaliers. Par ailleurs, une fois le chemin en pente terminé, le marcheur se trouve confronté à une absence de trottoir pour continuer son trajet en direction du Centre Blécherette. Il a alors le choix, soit de passer par-dessus une haie d'arbustes, soit alors de longer la route sur la route elle-même !

Il n'est pas acceptable qu'un bâtiment aussi important et voué au service public ne soit pas accessible correctement et facilement, à pied ou en transports publics, alors que l'on sait que plusieurs centaines de collaboratrices et de collaborateurs de l'Etat de Vaud y travaillent, que de nombreuses personnes doivent s'y rendre sans voiture pour rendre leur permis de conduire ou pour le récupérer en cas de perte de permis, et que de nombreuses auditions de police s'y déroulent, sans parler d'autres éléments encore.

Il ne serait pourtant pas difficile d'étudier, par exemple, un prolongement de la ligne 1 ou de la ligne 21 depuis l'arrêt « Blécherette » jusqu'à l'arrêt « Coppoz », de baliser le chemin depuis l'arrêt « Côtes » des lignes 8 et 60, ou de créer au moins un trottoir tout le long du chemin de la Lanterne et un passage pour piétons au niveau du rond-point à la fin de ce chemin. Bien évidemment, pour ce faire, il faudra tenir subtilement compte des projets autoroutiers à venir de l'Office fédéral des routes (OFROU) dans le secteur de la Blécherette. Aussi, je demande au Conseil d'Etat de bien vouloir assurer l'accessibilité multimodale du Centre Blécherette de la Police cantonale vaudoise, notamment à pied ou en transports publics, et je l'en remercie d'avance.

La motion, cosignée par au moins 20 députés, est renvoyée à l'examen d'une commission.